

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 31 mars 2023**

N°7/Finances

**Affectation du résultat 2022 - Budget Principal de la Ville**

Le vendredi 31 mars 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Teresa EVERARD

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, Mme Efatt TOOR, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : M. Léon EDART par M. Daniel AUGUSTE, M. Faouzi BRIKH par M. Jean-Louis MARSAC, M. William STEPHAN par Mme Teresa EVERARD, M. Pierre LALISSE par M. Maurice MAQUIN, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Hervé ZILBER par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par M. Jean-Pierre IBORRA

**Absent excusé** :

**Absent** : M. Mohamed ANAJJAR

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le résultat de l'exercice 2022 en fonctionnement s'établit en excédent à la somme de 6 722 509,37 € et le résultat de clôture 2022 en fonctionnement s'établit en excédent à la somme de 6 866 979,18 €.

M. le Maire rappelle qu'une disposition de l'instruction ministérielle comptable M.14 prévoit que le Conseil Municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement soit à la section d'investissement, soit à la section de fonctionnement du budget de l'année suivante.

Aussi, il propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

- 5 866 979,18 € à la section d'investissement du budget 2023 sur le compte 911-1068 et,
- 1 000 000 € à la section de fonctionnement du budget 2023 sur le compte 002-002.

En effet, le contexte inflationniste pèse sur les finances de la Ville avec une augmentation de +2,5M€ des fluides par rapport à 2022. Malgré les efforts des élus et des services sur la recherche de marges de manœuvre sur les dépenses de charges à caractère général, il est

primordial de permettre de transférer une partie du résultat de clôture en recettes de fonctionnement en 2023.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2023 portant approbation du compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 21 mars 2023,

CONSIDERANT le contexte inflationniste qui induit une augmentation sans précédent des prix des matières premières et des fluides de la ville,

CONSIDERANT les résultats de clôture du compte administratif 2022 du budget principal de la ville, conforme au compte de gestion établi par le comptable, arrêtés aux montants suivants :

- Un excédent d'investissement de 4 997 333,42 € et un excédent de fonctionnement de 6 866 979,18 €, soit un excédent global de clôture de 11 864 312,60 €.

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

- 5 866 979,18 € à la section d'investissement du budget 2023 sur le compte 911-1068 et,
- 1 000 000 € à la section de fonctionnement du budget 2023 sur le compte 002-002.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 27 – Contre : 6 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le :  2 AVR. 2023  
Transmission en Sous-préfecture le :  2 AVR. 2023